

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 62

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« avancée ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La notion de « phase avancée » est floue et risque d'engendrer des abus qui ne sont pas acceptables, surtout lorsqu'il s'agit d'un acte aussi grave que l'euthanasie.